

Service à domicile HAUT DE GAMME



Une vie professionnelle très prenante, un manque de temps pour gérer l'organisation quotidienne de son intérieur ou tout simplement une grande exigence pour tout ce qui a trait aux services ménagers ? Un défi souvent difficile à relever !

Pour réaliser toutes les prestations de ménage et de repassage et vous garantir un intérieur

impeccable, la solution consiste à faire appel à un professionnel du secteur des services à domicile comme l'agence Home Privilèges Paris Ouest, qui couvre Levallois-Perret, Neuilly, Boulogne-Billancourt et quelques autres arrondissements de l'Ouest parisien. *"Pour toute demande de services, nous nous déplaçons à votre domicile pour évaluer vos besoins en ménage et repassage, que ce soit pour des prestations régulières ou pour des prestations ponctuelles"*, explique Corinne Duplat, directrice générale de Jade Services qui gère Home Privilèges.

"Nos intervenants salariés sont formés et suivis par des tutrices et ils ne sont pas moins d'une cinquantaine sur la zone Paris ouest", poursuit-elle. Ce personnel hautement qualifié est également formé en "ménage écologique", réalisé sans surcoût chez les clients qui le désirent. *"Nous incitons beaucoup notre clientèle à adopter cette méthode non polluante, après lui avoir expliqué en quoi cela*

consiste et comment travaillent nos intervenants", précise Corinne Duplat.

La maison propose 3 niveaux de prestations : la prestation "Qualité", où l'intervenant réalise uniquement les tâches qui lui sont confiées, la prestation "Privilège", qui garantit un intervenant pouvant être force de proposition et la prestation "Prestige", où l'employé de maison aura carte blanche pour prendre les initiatives et exercer son sens du raffinement dans les moindres détails. *"Toute l'équipe de l'agence reste en permanence à l'écoute des besoins spécifiques de chacun et hormis l'attention toute particulière que nous portons sur la qualité, notre challenge est d'établir une vraie relation de confiance et de proximité avec nos clients"*. À noter que conformément à l'article 199 Sexdecies du CGI, les prestations bénéficient d'une déduction fiscale de 50%. **A.d.C.**

➡ Voir Carnet d'adresses page 52.